

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,
Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 17 juin 2025,

Délibération enregistrée sous le numéro : **657/2025/CAB**
Conseil d'Administration du 11 juillet 2025

Sujet : Bilan financier CVEC 2024

Voir les documents en pièces jointes du bilan financier 2024 de la CVEC.

Membres en exercice : 36
Nombre de votants : 28
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 5

Fait à Limoges, le 11 juillet 2025

Le Président de l'Université

Vincent Jolivet



Publié au recueil des actes administratifs du mois de juillet 2025.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 17 juillet 2025.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges



Bilan CVEC 2024

université ouverte
 source de réussites



Université
de Limoges

Contribution de vie étudiante et de campus



- ☐ Au moins 15% dédiés au financement de la médecine préventive
- ☐ Au moins 30% dédiés au financement de projets portés par des associations étudiantes et aux actions sociales (*Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes, FSDIE*)

- ☐ La CVEC ne peut pas financer des actions liées à la formation des étudiants (article D. 841-9 du Code de l'éducation)



Mise en œuvre à l'Université de Limoges depuis 01/2022

- ❑ 5 Conseils CVEC, se réunissant 3 fois dans l'année (février, juin, octobre) :
 - Conseil « Structurant »
 - Conseil « Services »
 - Conseil « Service de santé étudiante »
 - Conseil « Vie étudiante »
 - Conseil « Campus stories »
 - (+ 1 Grand Conseil CVEC, pas encore fait en 2025)

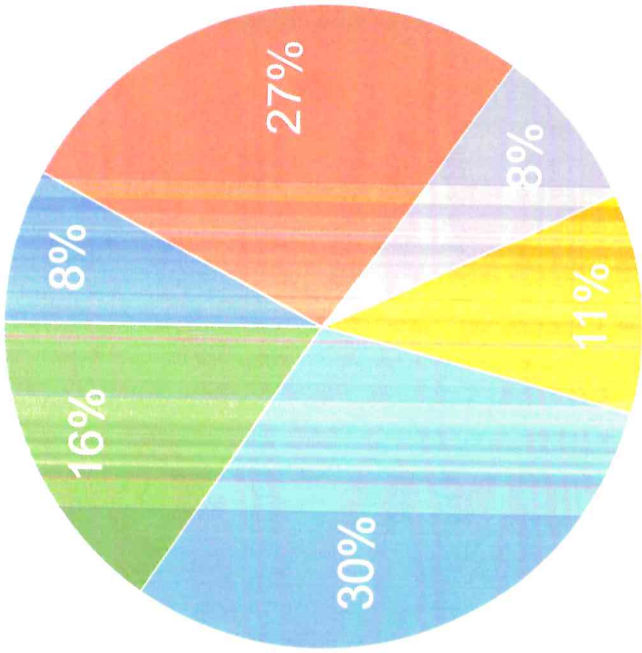
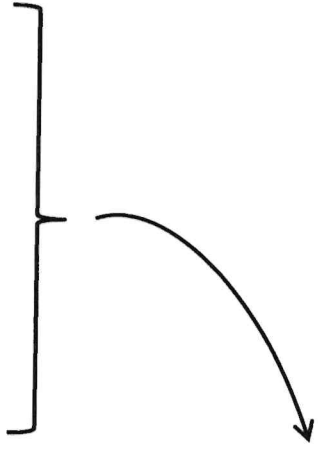
Règlement CVEC en vigueur adopté en délibération du CA du 28 janvier 2022

- ❑ Pour l'année 2025, budget total ~ 1M€ :
 - Conseil « Structurant » : 10% soit 100k€
 - Conseil « Services » : 10% soit 100k€
 - Conseil « Service de santé étudiante » : 20% soit 200k€
 - Conseil « Vie étudiante » : 20% soit 200k€
 - Conseil « Campus stories » : 30% soit 300k€
 - + 10% soit 100k€ fléché pour la rénovation du complexe sportif du Campus La Borie (décision CA du 18/12/2024)



Bilan comptable 2024 : vue d'ensemble

	Nombre de projets	AE		CP	
		Part	Montant	Part	Montant
Aides et actions sociales	2	1,28%	39 766,59 €	3,74%	82 766,59 €
Actions en santé	23	14,74%	295 336,21 €	27,77%	290 150,66 €
Activités culturelles	25	16,03%	97 786,32 €	9,20%	88 524,29 €
Activités sportives	10	6,41%	124 577,20 €	11,72%	118 759,20 €
Activités d'accueil	32	20,51%	338 799,95 €	31,86%	325 039,41 €
FSDIE Initiatives étudiantes	64	41,03%	167 104,00 €	15,71%	167 104,00 €
TOTAUX	156	100,00%	1 063 370,27 €	100,00%	1 072 344,15 €

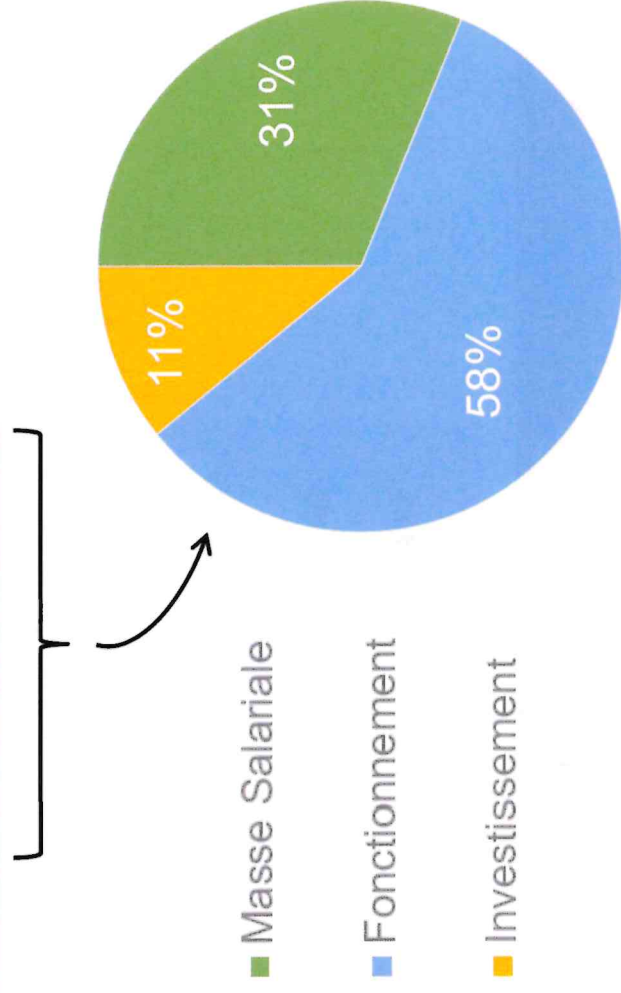


- Aides et actions sociales
- Actions en santé
- Activités culturelles
- Activités sportives
- Activités d'accueil
- FSDIE Initiatives étudiantes



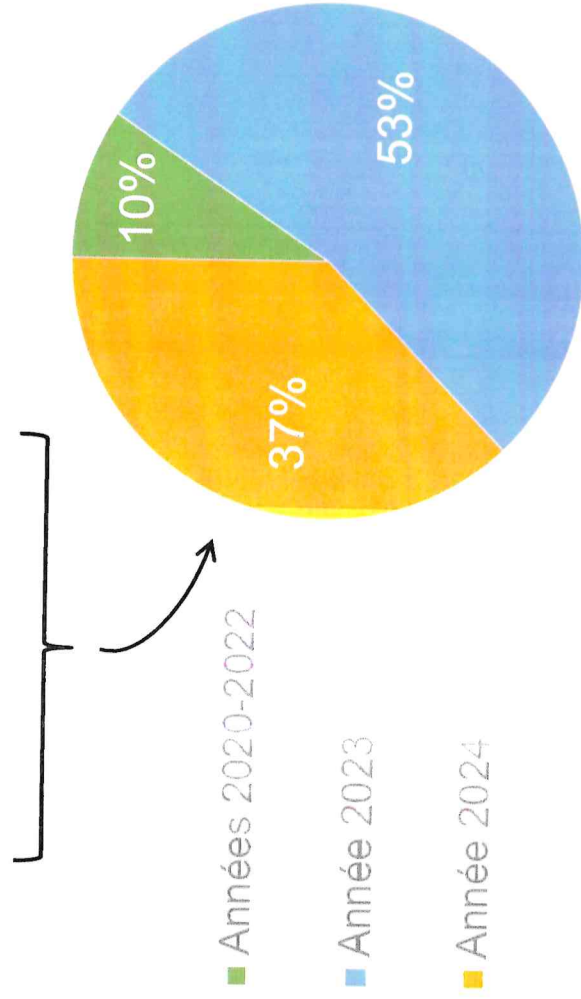
Bilan comptable 2024 : vue par catégorie de dépenses

	AE		CP	
	Montant	Part	Montant	Part
Masse salariale	334 239,79 €	31,43%	334 239,79 €	31,17%
Fonctionnement	582 447,53 €	54,77%	621 969,08 €	58,00%
Investissement	146 682,95 €	13,79%	116 135,28 €	10,83%
TOTAL	1 063 370,27 €	100,00%	1 072 344,15 €	100,00%



Bilan comptable 2024 : vue par date d'affectation des crédits

Date d'affectation des crédits	AE		CP	
	Montant	Part	Montant	Part
2020-2022	38 008,64 €	3,57%	101 076,64 €	9,43%
2023	574 541,16 €	54,03%	572 583,13 €	53,40%
2024	450 820,03 €	42,40%	398 684,38 €	37,18%
TOTAL	1 063 370,27 €	100,00%	1 072 344,15 €	100,00%



Les enjeux pour demain

- ☐ Un règlement à faire évoluer :
 - Réflexion sur le reformatage des Conseils CVEC (champs lexicaux, composition, fréquence, organisation)
 - Vigilance sur la garantie de la représentation étudiante dans la décision
 - Re-appropriation des enjeux de la CVEC par la communauté universitaire *via* les obligations légales de consultation de la CFVU et de vote en CA
- ☐ Mieux reconnaître l'expertise des services de l'Université de Limoges, au service de la vie étudiante
- ☐ Mieux articuler l'utilisation de la CVEC avec des projets structurants de l'Etablissement, au service de la vie étudiante
- ☐ Mieux valoriser, communiquer sur l'utilisation des fonds CVEC



Groupe de travail « GT CVEC »

☐ Composition plurielle (votée en CFVU le 17/06/2025) :

- VP CFVU
- VP délégué Vie étudiante et vie de campus
- VPE Santé, vie étudiante et vie associative
- 1 représentant du PVE / SSE / SUAPS / SAAEH / Service culturel
- 3 représentants d'association
- 6 représentants élus étudiants à la CFVU
- 3 représentants élus étudiants au CA
- 3 représentants élus à la CFVU (1 collège A, 1 collège B, 1 BIATSS)
- 2 représentants élus au CA (1 collège A ou B et 1 BIATSS)

☐ Calendrier :

- Lancement début septembre 2025, plusieurs réunions d'ici décembre 2025
- Présentation du bilan en CFVU puis au CA en fin d'année civile 2025
- Mise en place de la réforme en 2026



	< 2020	2020
Recettes encaissées au titre de la CVEC	1 017 284 €	1 084 399 €
Dépenses en AE au titre de la CVEC	152 260 €	546 548 €
Dépenses en CP au titre de la CVEC	112 588 €	412 900 €
Ecart Recettes - CP	904 696 €	671 499 €

2021	2022	2023	2024
1 119 976 €	1 165 864 €	1 235 163 €	1 288 200 €
689 243 €	695 934 €	832 838 €	1 102 827 €
800 409 €	589 956 €	690 074 €	1 010 698 €
319 567 €	575 908 €	545 089 €	277 501 €
3 294 260 €			